



**CCCPS / 2023 / DE105**  
**1.3 Conventions de mandat**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Thierry GUILLOUD à Jean Marc MATTRAS ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

**Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la réalisation d'une étude sur le Karst de la Gervanne entre le SMEDG, la CCVD et la CCCPS**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Dans le cadre de la réalisation du SCOT mené sur les territoires de la CCVD et de la CCCPS, une étude de connaissance sur les ressources en eau est nécessaire. De plus et compte-tenu du développement actuel du territoire des 2 intercommunalités et des projections de hausse démographique, une étude sur la ressource en eau disponible est indispensable. Par ailleurs, dans le cadre des évolutions législatives qui pourraient imposer aux EPCI de prendre la compétence relative à l'eau potable, les intercommunalités et le syndicat mixte souhaitent d'ores et déjà étudier l'étendue de cette ressource.

Il est proposé que cette étude soit réalisée par le Syndicat Mixte des Eaux Drome-Gervanne (SMEDG) via une Entente entre les 3 collectivités (SMEDG, CCVD et CCCPS).

Une convention doit donc être signée entre ces 3 collectivités pour créer cette Entente et définir les conditions techniques, financières et de gouvernance de celle-ci. Une Conférence réunissant 3 élus de chacune des 3 collectivités sera créée pour piloter l'Entente.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention d'entente intercommunale pour la réalisation d'une étude sur le Karst de la Gervanne entre le SMEDG, la CCVD et la CCCPS.

## **III. Visas**

VU le code Général de Collectivités territoriales et notamment ses articles L5221-1 et L5221-2 ;

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président » ;

VU le budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'étudier la disponibilité de la ressource en eau sur les territoires de la CCCPS et de la CCVD ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention d'Entente intercommunale avec la CCVD et le Syndicat Mixte des Eaux Drôme-Gervanne pour une étude sur le karst de la Gervanne,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, y compris les éventuels avenants,
- 3) de désigner les 3 élus suivants pour représenter la CCCPS au sein de la Conférence de l'Entente : M. Denis BENOIT, M. Frédéric TRON et M. Christophe LEMERCIER

## **V. Résultat du vote**

- a. **Approbation de la convention d'Entente intercommunale avec la CCVD et le Syndicat Mixte des Eaux Drôme-Gervanne pour une étude sur le karst de la Gervanne**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- b. Désignation de M. Denis BENOIT, M. Frédéric TRON et M. Christophe LEMERCIER en tant que représentants de la CCCPS au sein de la Conférence de l'Entente.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 34 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Projet de Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la réalisation d'une étude sur le Karst de la Gervanne entre le SMEDG, la CCVD et la CCCPS.

Jean Philippe ROCHE  
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

